

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

**PREAVIS No 11-2021**

**concernant l'entretien du réseau  
routier communal pour l'année 2021**

Date proposée pour la 1<sup>ère</sup> séance de commission :  
le 29 avril 2021, à 19h30,

à la Grande Salle, salle « Les Mossettes »  
route des Deux-Villages 70

St-Légier-La Chiésaz, le 21 avril 2021

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

## 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit pour l'**entretien du réseau routier** communal pour l'année 2021.

Ces travaux s'inscrivent dans le programme d'entretien initié en 2011.

## 2. Situation actuelle

Depuis 2010, la commune de St-Légier-La Chiésaz entretient chaque année son réseau routier via un budget spécifique présenté au conseil communal par voie de préavis. Sur la base de l'état des lieux initial, les espaces publics et le bureau technique collaborent étroitement avec le bureau MCR & Associés ingénieurs civils Sàrl afin de déterminer les priorités d'assainissement au début de chaque année.

Depuis plus de 10 ans, la commune investit entre CHF 800'000.- et CHF 1'000'000.- annuellement pour l'entretien de son réseau routier. Bien que cette somme semble importante, elle est nécessaire pour maintenir ce patrimoine de plus de 42 km en bon état.

En 2020, une analyse complète et détaillée du réseau a été initiée afin de déterminer l'état général des routes et de mettre en évidence les secteurs nécessitant un assainissement à court, moyen ou long terme. Cette étude permet également de fixer le budget théorique pour maintenir le réseau dans son état actuel ou de l'améliorer au fil du temps.

La première partie de l'étude nous a permis de constater que le réseau communal est globalement en bon état (indice 2.7 sur une échelle allant de 1 à 5 ; 1 étant l'indice d'une route neuve et 5 celui d'une route très dégradée). La deuxième partie est en cours de finalisation auprès du laboratoire Infralab SA à l'heure de la rédaction du préavis. Le résultat, qui fera l'objet d'une présentation à la municipalité au courant du printemps, permet de fixer le montant idéal de l'investissement pour l'entretien du réseau pour les 10 prochaines années.

## 3. Présentation des travaux 2021

### 3.1 Traitement des fissures et gravillonnage

Lors du constat général réalisé par Infralab SA en 2020, des tronçons ont été identifiés comme étant importants à traiter avant que le trafic et le phénomène du gel/dégel ne provoquent des dégâts plus conséquents. L'objectif est de traiter les fissures existantes en y injectant une masse à couler à chaud. Ce procédé ne permet pas de réparer les problèmes de fondation de chaussée mais prolonge la durée de vie des zones traitées. Lorsque trop de fissures sont présentes sur la chaussée, un resurfaçage de toute la largeur de la route est également préconisé. Ces travaux sont proposés par des entreprises spécialisées. En plus d'un coût moins élevé que les travaux de réfection totale, ce procédé est réalisé rapidement sans contrainte trop importante sur le trafic.

Les tronçons suivants sont concernés par ces travaux :

- Bendes - Denévaz
- Route du Pré-de-la-Chèvre
- Pangires - Denévaz, Croisée Bendes
- Chemin des Osches
- Chemin du Chapon

### 3.2 Home Salem - Création d'un cheminement piéton

Réalisation d'un cheminement piétonnier en béton balayé entre le parking de l'église et derrière l'auberge communale, selon la convention signée avec la fondation Eben Hezer.

Un montant de CHF 22'500.- sera utilisé afin d'améliorer le cheminement piétonnier existant le long du chemin du Château, entre le parking de l'église et le chemin de Vers-chez-les Loudes. La haie existante sera supprimée et le revêtement existant sera assaini tout en le maintenant perméable.

## 4. Aspects financiers

### 4.1 Traitement de fissures et gravillonnage

Les traitements des fissures seront réalisés par l'entreprise Divico-Kutter SA et les travaux de gravillonnage seront réalisés par l'entreprise Pittet-Châtelan SA.

Les offres rendues ont été adjugées sous réserve de l'acceptation du crédit par le conseil communal.

### 4.2 Home Salem - Création d'un cheminement piéton

Les travaux seront exécutés dans le cadre du chantier de l'extension du Home Salem, par l'entreprise Format Paysage selon le devis présenté par In Situ CHF 27'500.- TTC.

La réfection du cheminement existant le long du chemin du Château sera réalisée par notre service des Espaces publics conformément au devis établi CHF 22'500.- TTC.

### 4.3 Investissements 2021

En regard aux investissements importants en lien avec le projet de la traversée du village, la municipalité propose de réduire le montant habituellement alloué à l'entretien général du réseau routier communal. Dès lors, un plafond d'investissement a été fixé à environ CHF 610'000.- TTC pour l'année 2021.

La répartition des dépenses est prévue ainsi :

• Gravillonnage et traitement des fissures	CHF	183'000.00 TTC
• Cheminement piéton Home Salem	CHF	50'000.00 TTC
• Cheminement piéton/vélo Derrière-le-Four*	CHF	277'000.00 TTC
• Cheminement piéton Chiésaz**	CHF	<u>100'000.00 TTC</u>
	CHF	610'000.00 TTC

\* Ce projet est actuellement soumis à l'enquête publique et fera l'objet d'une demande de crédit et d'approbation définitive dans un préavis spécifique.

\*\* Ce projet est actuellement en cours d'approbation auprès de la Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine. En fonction des demandes complémentaires de ce service, le projet pourra être finalisé et fera également l'objet d'un préavis spécifique.

### 4.3 Budget général

Prestations	Total CHF
<b>TRAVAUX DE GENIE CIVIL</b>	
• Travaux de gravillonnage	120'000.00
• Traitement de fissures	30'000.00
• Cheminement piéton Home Salem - Création cheminement	46'500.00
<b>Total travaux génie civil HT</b>	<b>196'500.00</b>
<b>DIVERS &amp; IMPREVUS</b>	
Divers et imprévus gravillonnage	12'000.00
Divers et imprévus traitement de fissures	3'000.00
Divers et imprévus Home Salem	5'000.00
<b>Total Divers et imprévus HT</b>	<b>20'000.00</b>
<b>HONORAIRES ET FRAIS</b>	
Ingénieur civil - Coordination	5'000.00
Frais de reproduction et des débours	200.00
<b>Total honoraires et frais</b>	<b>5'200.00</b>
Total général HT	221'700.00
TVA 7.7%	17'071.00
	Arrondi 29.00
<b>Total TTC</b>	<b>238'800.00</b>

### 5. Grille d'analyse - Agenda 21 (développement durable)

La municipalité a tenu compte de la grille d'analyse ayant trait au développement durable.

Des engagements seront également demandés aux entreprises dans le cadre du déroulement de ce chantier concernant la protection des eaux, la protection de l'air, la protection contre le bruit, la gestion des déchets, les transports, etc.

### 6. Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante ou via un emprunt si nécessaire.

#### Amortissement

Il est proposé d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum.

#### Coûts financiers annuels (TTC)

Intérêts lissés (1.5%)	CHF 1'800.-
Amortissement annuel	CHF 8'000.-
<b>Total annuel</b>	<b>CHF 9'800.-</b>

L'entretien courant sera effectué par le service des espaces publics.

Ces coûts impacteront la péréquation horizontale (dépenses thématiques).

### Plan des investissements

Ces travaux sont compris dans le plan des investissements à hauteur de CHF 800'000.- en 2021 (entretien lourd : CHF 700'000.- et traitement des fissures : CHF 100'000.-).

### Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le conseil communal pour la législature 2016-2021 se monte à CHF 95'000'000.-. L'état au 31 décembre 2020 est de CHF 63'425'000.- (dette brute).


## 7. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la municipalité demande à ce qu'il plaise au conseil communal :

- ⇒ Autoriser la municipalité à exécuter les travaux pour un montant total de CHF 238'800.- ;
- ⇒ Autoriser la municipalité à signer tous les documents nécessaires ;
- ⇒ Financer la dépense par un emprunt si nécessaire ;
- ⇒ Autoriser la municipalité à amortir cette dépense sur 30 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



A. Bovay



Le secrétaire



J. Steiner

Municipal délégué : M. Thierry George